
Règlement Jeu Concours « Jeu concours de l'été »

Article 1 : Dénomination

La société anonyme BGL BNP Paribas S.A., établie et ayant son siège à 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B6481, organise un jeu-concours dénommé ci-après « Jeu concours de l'été ».

Article 2 : Durée

Le jeu-concours gratuit sera ouvert dès le 26 juin 2025 et se terminera le 10 juillet 2025 inclus. Le tirage au sort aura lieu le 28 juillet 2025.

Article 3 : Participation et déroulement du jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement qui a valeur de contrat

Le jeu s'adresse à toute personne physique âgée de minimum 18 ans et disposant de sa pleine capacité juridique et sous condition de cocher la case d'acceptation « J'ai lu et j'accepte les conditions du jeu-concours Jeu concours de l'été » qui figure sur le formulaire Microsoft.

L'accès au jeu-concours est interdit aux collaborateurs du département marketing du groupe BNP Paribas à Luxembourg ainsi qu'aux membres de leur famille en ligne directe. Une seule participation par personne physique sera prise en compte sur la période du jeu-concours. La participation est nominative et unipersonnelle.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas S.A. se réserve la possibilité, à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas S.A., cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BGL BNP Paribas S.A. ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours est proposé de façon ponctuelle et temporaire du 26 juin 2025 au 10 juillet 2025 inclus et vise à faire gagner le prix repris sous l'article 7.

3 gagnants seront tirés au sort parmi les participants. Les 3 gagnants se verront attribuer respectivement un des lots repris à l'article 7 selon le tirage au sort. BGL BNP Paribas S.A. s'engage à ne pas publier le nom des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lot

Les gagnants se verront offrir une trottinette électrique parmi les trois mises en jeu. Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevalet sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.



Article 8 : Attribution des lots

Les 3 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 28 juillet 2025, le tirage au sort sera effectué par BGL BNP Paribas. Les gagnants seront avertis de leur victoire par e-mail. L'adresse e-mail utilisée sera celle fournie par le participant dans le formulaire Microsoft. Celle-ci devra être toujours valide afin que le gagnant puisse utilement être informé.

Le gagnant disposera de cinq jours ouvrables après l'avis du gain reçu par e-mail pour confirmer son souhait d'en disposer, le cas échéant, un second tirage au sort déterminera un nouveau gagnant. Le lot devra être récupéré au siège social de la banque à l'adresse : 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg lors d'un créneau horaire préalablement défini dans ce même e-mail qu'il sera possible de modifier si besoin.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Service Communication
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Lors de la participation à ce jeu-concours, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse e-mail, adresse de domiciliation) sont collectées par BGL BNP Paribas.

Ces données personnelles sont traitées par BGL BNP Paribas en sa qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement à des fins de gestion du jeu-concours.

Les données personnelles collectées lors de ce jeu-concours seront conservées pour une durée maximale de six mois et ne seront ni communiquées à des tiers ni utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit de limitation d'un ou plusieurs traitements et d'un droit à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données par mail à l'adresse dpo@bgl.lu ou par courrier postal envoyé à BGL BNP Paribas - Délégué à la protection des données - 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

En complément des droits mentionnés ci-dessus, les participants peuvent déposer une plainte auprès de la Commission Nationale pour la protection des données (www.cnpd.lu).

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas S.A. et les participants au présent jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé.